

Lundi 13 février 2023
à Rennes

Langues de Bretagne

Le Président de la Région annonce des avancées pour la rentrée prochaine

Lors de son discours ouvrant la session budgétaire de la Région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, son Président a fait état des discussions avec Pap NDiaye, Ministre de l'Éducation nationale, et Emmanuel Ethis, Recteur de l'Académie de Rennes, sur la convention dite « des langues » signée en mars 2022. Il a ainsi pu présenter plusieurs avancées notables pour la rentrée prochaine, notamment sur le sujet de la formation, clé de l'avenir et de la transmission des langues de Bretagne.

- Ouverture d'un **poste supplémentaire** pour permettre la continuité du Parcours préparatoire au professorat des écoles bilingue Français-Breton (Licence PPPE) au **lycée de l'Iroise à Brest** ;
 - mise en place d'**équipements multimédia** permettant la formation distancielle multi-sites des enseignants depuis l'INSPE de Saint-Brieuc ;
 - mise en place, dès la rentrée 2023, d'un **congé formation** pour les professeur.e.s souhaitant enseigner en langue bretonne (après recensement des candidatures sur le territoire breton) ;
- ce sont **trois belles annonces qu'a fait ce jour le Président de la Région Bretagne**.

En effet, c'est dans un courrier signé du Ministre de l'éducation et daté du **8 février** 2023, que ce dernier a pu assurer au Président de Région Bretagne « **(sa) volonté de soutenir et d'amplifier la formation continue des professeurs en langue bretonne qui revêt un enjeu essentiel pour le développement de son enseignement** ».

Aussi le Ministre a-t-il demandé au recteur Emmanuel Ethis, « *de préciser, dans de brefs délais, les besoins avérés de formation. Ce recensement doit permettre d'établir, dès la rentrée 2023, une programmation pluriannuelle de formation* ».

En réponse, lors de son discours, le Président Chesnais Girard a assuré de sa disponibilité et a pu redire qu'il « **s'engage à faire appliquer une convention spécifique qui porte de réelles avancées pour (nos) langues** », tout en concédant que cela peut prendre du temps.

Néanmoins, comme il le précise : « *des mois de travail et de négociations ont permis d'obtenir une lettre d'engagement signée du Ministre Pap Ndiaye. Elle a pour objectif d'amplifier la formation continue des enseignants en langue bretonne, avec un soutien financier*

complémentaire le cas échéant, et d'être en mesure de répondre ainsi aux besoins pointés dans la convention spécifique. » Pour Loïg Chesnais-Girard, « *la persévérance ne s'entend pas qu'en espèces sonnantes et trébuchantes.* » Entendant les interrogations sur ce qui est appelé le plan Marshall des langues, sur la garantie universelle d'apprentissage du breton et du gallo, il précise que « *c'est un travail en cours que je suis assidûment. Il trouvera son aboutissement cette année et sera présenté dans cet hémicycle en 2023* ».

La Région Bretagne s'est engagée de longue date pour **la sauvegarde, la transmission et le développement du breton et du gallo**. Aujourd'hui, il s'agit d'une nouvelle étape importante pour l'avenir du breton qui intervient après de nombreuses actions réalisées par la Région ces dernières années : maintien des aides aux associations faisant la promotion des langues de Bretagne pendant la crise sanitaire, soutien exceptionnel au réseau Diwan, ouverture d'un lycée Diwan à Vannes en septembre 2021 ou encore ouverture du forfait scolaire au réseau bilingue privé.

Afin de suivre au plus près l'application de la Convention spécifique des langues de Bretagne et conformément aux dispositifs qui y sont énoncés, **deux nouveaux rendez-vous auront lieu** prochainement :

> Dès le 27 février, se réunira le dispositif restreint commun de concertation pour organiser les modalités du déploiement de l'enseignement bilingue avec l'Etat,

> Au printemps 2023, se réunira le comité de suivi de l'application de la convention spécifique, qui réunit Région, Etat et universités. Le travail sur les indicateurs de suivi est d'ores et déjà amorcé.

SERVICE PRESSE